



2024



RAPPORT D'ACTIVITÉS

de la Communauté de Communes Pays Orne Moselle



La Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle élabore chaque année un rapport d'activités qui établit un bilan de toutes les décisions et actions engagées dans chaque domaine de compétence.

C'est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions menées par notre Communauté de Communes aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands investissements communautaires.

En 2024 la Communauté de Communes a poursuivi la mise en œuvre de son projet de territoire en développant une stratégie territoriale en 4 axes :

AXE 1 : DEVELOPPER UN TISSU ECONOMIQUE DYNAMIQUE ET INNOVANT

- en renforçant l'attractivité du territoire,
- en poursuivant la reconversion des riches industrielles (Portes de l'Orne),
- en accompagnant les entreprises,
- en participant à la redynamisation des centres villes,
- en participant, notamment au développement de la Cité des loisirs d'Amnéville,

AXE 2 : OEUVRER POUR UNE TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

- En poursuivant la mise en œuvre de son Plan Climat Air Energie Territorial
- En musclant la transition écologique du territoire par la signature d'un « Contrat d'Objectifs Territorial »,
- En contribuant à la réduction de la consommation énergétique sur le territoire,
- En créant un « Fonds Vert Local »,
- En mettant en œuvre une gestion durable et responsable des déchets

AXE 3 : ASSURER LE DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE DU TERRITOIRE ET AMELIORER LA QUALITE DE VIE

- En pérennisant et en développant les actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse,
- En accompagnant les personnes éloignées du numérique
- En mettant en place des services publics facilement accessibles pour tous
- En proposant de nouvelles actions et de nouveaux services pour répondre aux besoins de mobilité,

AXE 4 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE D'HABITAT DURABLE

- En mettant en œuvre une politique de l'habitat adaptée aux besoins de l'ensemble des habitants,
- En accélérant la rénovation des logements anciens afin d'en améliorer le confort et les performances énergétiques

La mise en œuvre de toutes ces actions a été rendue possible, malgré la crise et les contraintes pesant sur les finances locales, grâce à la bonne santé financière de notre Communauté de Communes et à nos recherches de financements extérieurs.

Ce rapport d'activités sera envoyé à toutes les communes membres de notre EPCI afin d'être présenté à l'ensemble des Conseils Municipaux.

Je vous en souhaite une très bonne lecture à toutes et à tous.

Lionel FOURNIER

Président de la Communauté de Communes
du Pays Orne Moselle
Conseiller Départemental
du Canton de Rombas
Maire de Rombas



Credit photo: Ville de Rombas

Sommaire

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

LE TERRITOIRE ET SES ÉLUS

Le territoire, les instances, les compétences, l'organisation des services, les finances, commande publique, la communication.

4

L'HABITAT

24

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

14

PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE

27

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

15

LES SERVICES DE PROXIMITÉ

30

GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

18

TRANSITIONS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE L'ACCOMPAGNEMENT ET FACILITATION DES TRANSITIONS

33

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

22

MOBILITÉS

39

Contacts

Email : ccpom@ccpom.fr
Adresse : 1, rue Alexandrine
57120 Rombas
Tél. 03 87 58 32 32

Rapport d'activités 2024 :

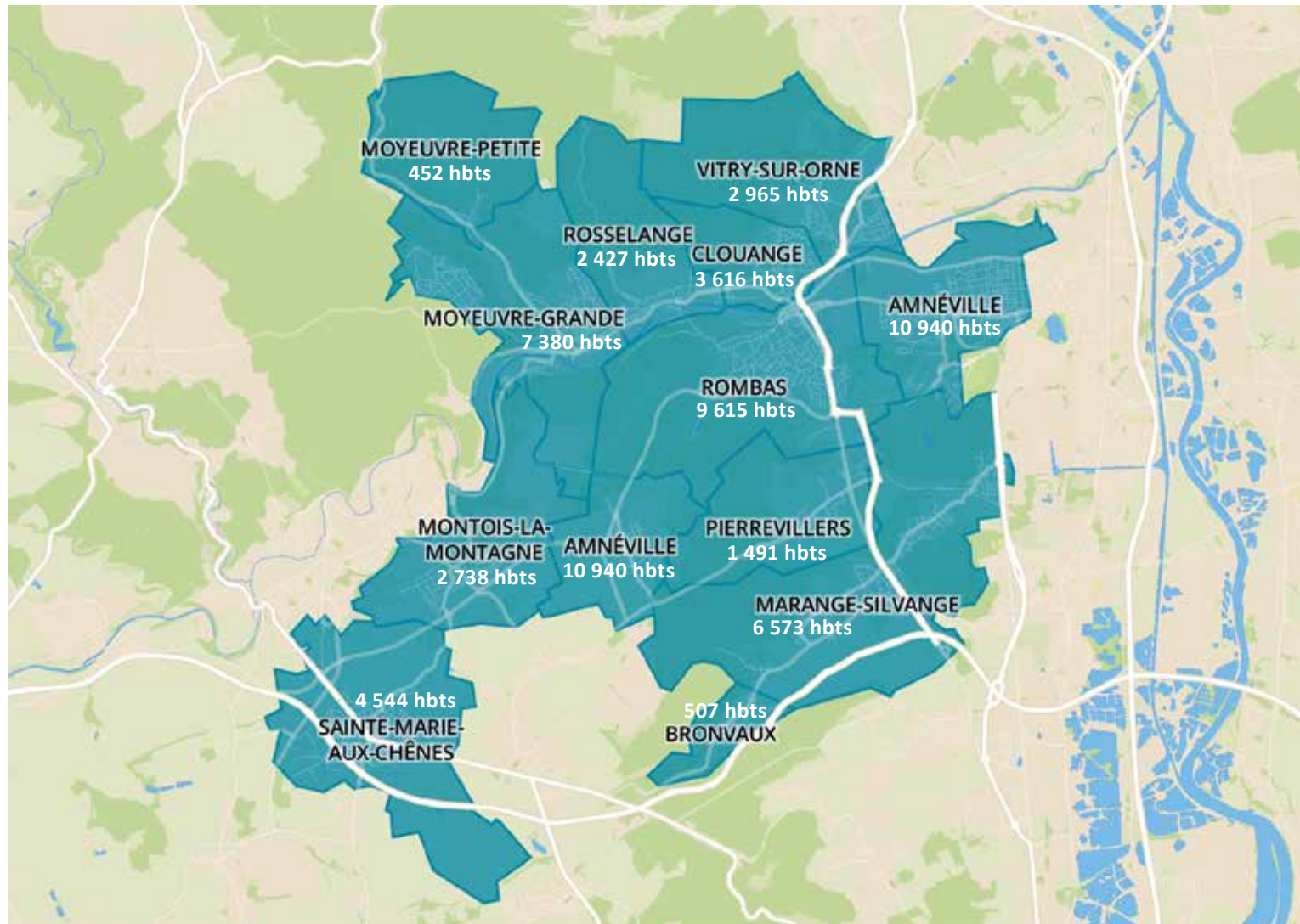
Directeur de la publication : Lionel FOURNIER
Crédit photo CCPOM, Freepik
Mise en page : Agence Evicom

Retrouvez toute l'actu sur ccpom.fr et 



Le territoire et ses élus

LE TERRITOIRE



12
communes

53 248
habitants

9 307
km²

9 345
emplois (INSEE 2022)

2 271
entreprises et établissements
(INSEE 2022)

LES INSTANCES DE DÉCISIONS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



LE BUREAU COMMUNAUTAIRE



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Il est composé de 52 délégués communautaires titulaires des 12 communes.

AMNEVILLE

MUNIER Éric
CALCARI-JEAN Danièle
COGLIANDRO Virginie
DALLA FAVERA André
DIEUDONNE Xavier
DOS SANTOS Armino
HIRSCH Catherine
RAU Sylvia
TISSERAND Gérard

BRONVAUX

FAVIER Jean-Luc

CLOUANGE

BOLTZ Stéphane
THOMAS Ornella
VEZAIN Philippe

MARANGE-SILVANGE

MULLER Yves
COQUIN Valentin
SPANIER Marie-Claire
MEOCCI François
ROETTGER Bernard
WEIDER Diane
MONTAIS-LA-MONTAGNE
VANNI Sophie
CANTELE Jean
WAGNER Catherine

MOYEUVE-GRANDE

ROVIERO Franck
BENABID Lokmane
CISAMOLO Virginie
DOS SANTOS Angélique
ROSSO Camille
SCHNEIDER François
THIBO Émilie
TIRLICIEN Roger

MOYEUVE-PETITE

SCHWEIZER Christian

PIERREVILLERS

HEISER René
LEMASSON M.-Thérèse

ROMBAS

FOURNIER Lionel
BENCI Monique
DUMON Joël
MACAIGNE Christèle
MULHMANN Aude
NOBILE Didier
RISSER Charles
VILLA Victor
WAGNER Véronica

ROSSELANGE

MATELIC Vincent
SCHONS Bernard
SEEMANN Michèle

STE-MARIE-AUX-CHENES

LAMARQUE Sylvie
CALLIGARO Thomas
CAYRÉ Christian
FRANIA Aleksandra

VITRY-SUR-ORNE

CORRADI Luc
SAVINO Cindy
VEGLIA Vincent

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Président : M. Lionel FOURNIER

1^{er} vice-président : M. Éric MUNIER chargé du Développement économique

2^e vice-président : M. Yves MULLER chargé des actions de transition écologique et énergétique et des compétences Eau, Assainissement et GEMAPI

3^e vice-président : M. Vincent MATELIC chargé des Finances et du Personnel, de la Planification (Projet de territoire et Aménagement de l'espace) et des Mobilités

4^e vice-président : M. Franck ROVIERO chargé du Cadre de vie et de l'Habitat

5^e vice-président : M. Stéphane BOLTZ chargé de la Gestion, élimination et valorisation des déchets

6^e vice-président : M. Luc CORRADI chargé de la Communication et de la mise en place des compétences nouvelles

7^e vice-président : Mme Sylvie LAMARQUE chargée de l'Emploi, Insertion professionnelle, Formation

8^e vice-président : Mme Sophie VANNI chargée de l'Action sociale et de la santé (Petite Enfance, Projet alimentaire territorial) et des Services à la population (Maison de services au public)

9^e vice-président : M. Jean-Luc FAVIER chargé de l'Instruction des autorisations d'urbanisme et du Suivi et développement du système d'information géographique et numérique

10^e vice-président : M. René HEISER chargé des Projets, travaux et infrastructures

11^e vice-président : M. Christian SCHWEIZER chargé de la Protection et de la mise en valeur de l'environnement et des modes doux.

INSTANCES DE CONCERTATION

Les commissions

Les commissions sont composées d'élus membres du conseil de communauté, ainsi que de conseillers municipaux auxquels elles ont été ouvertes. Cette composition permet aux élus communaux qui ne sont pas élus communautaires d'être acteurs et relais des travaux en cours au sein de la CCPOM dans chacune des 12 communes membres. C'est ainsi l'assurance du lien très fort et permanent entre les habitants, les communes et la communauté. Les commissions se réunissent pour préparer les dossiers et les projets de décisions à soumettre aux instances délibératives.

Le conseil de développement

Un conseil de développement, organe consultatif permettant la participation citoyenne aux politiques publiques du territoire, a été mis en place après les élections de 2020.

Composé de citoyens, il contribue à la réflexion et à l'élaboration des politiques publiques locales. Il conduit ses travaux sur saisine de la communauté de communes ou par auto-saisine. Il peut proposer à la communauté de communes tout sujet qui lui semble refléter une attente de la population. Le conseil de développement offre ainsi un espace de dialogue entre les élus locaux et les habitants, permettant de développer la participation citoyenne intercommunale et de recueillir et discuter des avis et propositions sur les politiques publiques du territoire.

La liste des commissions

Le Conseil Communautaire de la CCPOM a créé 11 commissions, composées d'élus communautaires ou municipaux volontaires :

- 1 Commission « Développement économique »**
- 2 Commission « Transition écologique et énergétique – Eau – Assainissement – GEMAPI et autres actions de développement durable »**
- 3 Commission « Finances – personnel – Planification et mobilités »**
- 4 Commission « Habitat et cadre de vie »**
- 5 Commission « Gestion, élimination et valorisation des déchets – collecte et traitement des déchets ménagers et déchèteries »**
- 6 Commission « Communication »**
- 7 Commission « Emploi, insertion professionnelle et formation »**
- 8 Commission « Services à la population – Petite enfance »**
- 9 Commission « Urbanisme règlementaire – Instruction des autorisations d'urbanisme – SIG et numérique »**
- 10 Commission « Projets, travaux et infrastructures »**
- 11 Commission « Protection et mise en valeur de l'environnement (aménagement paysager, luttés contre les pollutions,...) »**

LES COMPÉTENCES

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace

- Création et réalisations de zones d'aménagement concertée à vocation économique ou à vocation mixte, lorsque la part d'activités économiques est supérieure, en superficie, à 50 % de l'ensemble.
- Élaboration et mise en œuvre de projets de territoire définissant les axes stratégiques, les enjeux fondamentaux ainsi que les plans pluriannuels.
- Élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.
- Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour les communes membres.
- Mise en place et développement d'un système d'information géographique.

Développement économique

- Création, aménagement entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Protection et mise en valeur de l'environnement

- La maîtrise d'ouvrage de grands projets d'aménagement paysagers (berges des cours d'eau, accompagnement paysager des grandes infrastructures routières, mise en valeur des principales entrées du territoire communautaire).
- La mise en valeur des sentiers pédestres et équestres, en concertation avec l'ONF.
- Dans le cadre de la mise en œuvre « d'actions de lutte contre les pollutions », la réalisation d'études ayant pour objet de définir les mesures préventives, les moyens à mettre en œuvre et les modalités de sensibilisation du public.

Politique du logement et du cadre de vie

Action sociale d'intérêt communautaire :

- La Petite Enfance : schéma accueil petite enfance, Contrat Enfance Jeunesse, Relais d'assistants maternels, coordination des acteurs de la petite enfance.
- L'Insertion : accompagnement et soutien d'actions pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, en lien avec la Mission Locale ; Maisons et services de l'emploi implantés sur le territoire de la CCPOM.

Voiries d'intérêt communautaire, à compter du 1^{er} janvier 2017 (ensemble des voiries des parcs et Zones d'Activités Communautaires ainsi que les voies qui permettent d'y accéder).

Assainissement

Eau

Création et gestion de maisons de service au public et définition des obligations de service public y afférentes.

COMPÉTENCES FACULTATIVES

Contribution à la transition énergétique

- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
- Contribution à la transition énergétique,
- Production (directement ou indirectement) d'énergie renouvelable.

Sont d'intérêt communautaire :

- La « coordination de la transition énergétique »
- La compétence en matière d'efficacité énergétique
- L'élaboration d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET)
- La création ou la participation à la création d'une agence locale de l'énergie et du climat
- Le développement des expérimentations et de l'innovation
- La prise des participations dans des sociétés développant des énergies renouvelables

Autorité Organisatrice de la Mobilité

L'ORGANISATION DES SERVICES

SERVICES EN RÉGIE

29
agents

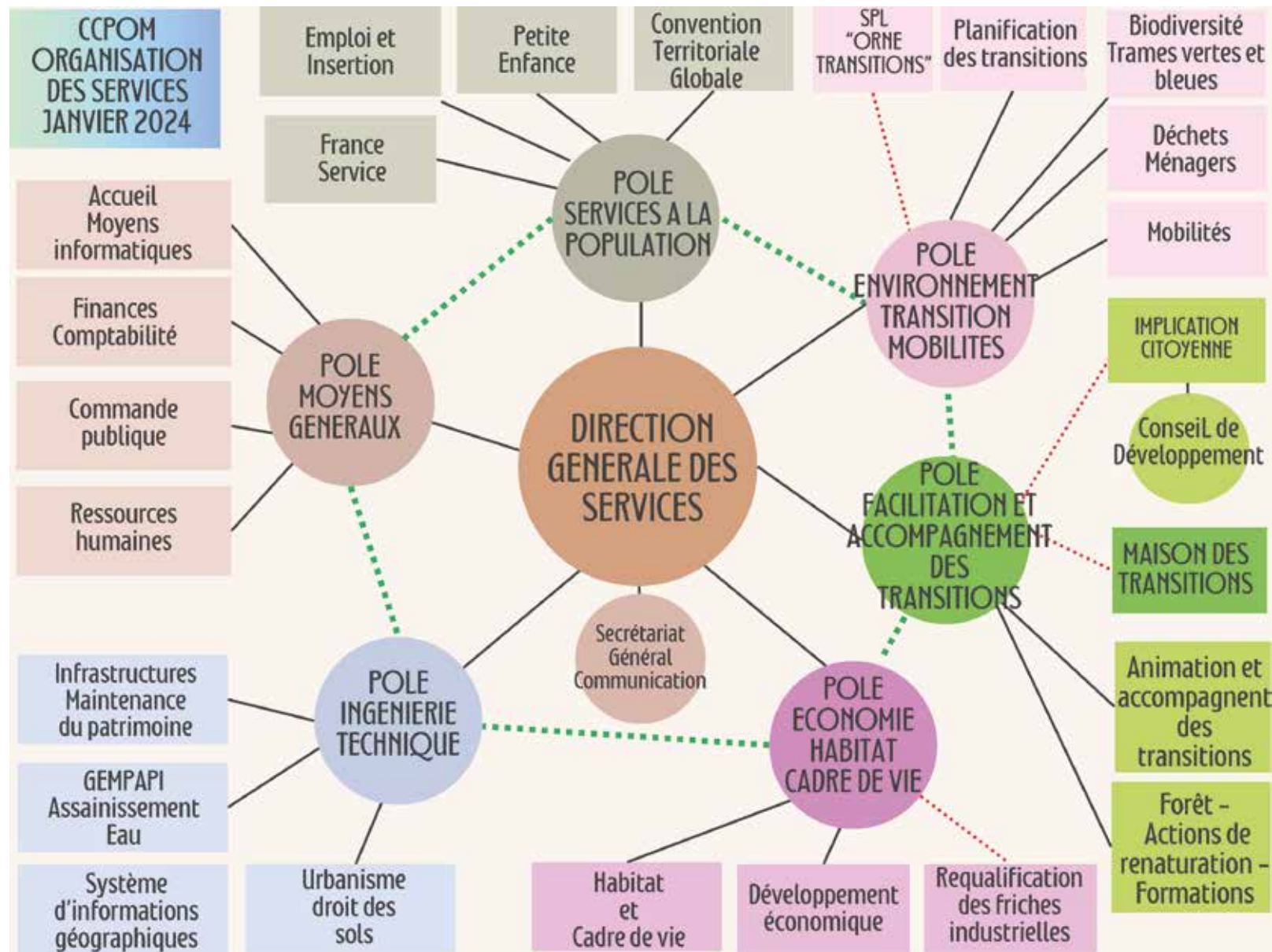
43,8
ans de moyenne d'âge

SERVICES DÉLÉGUÉS

68
agents
petite enfance
représentant 62 ETP

32
agents
déchets ménagers
représentant 30 ETP

2
agents
pôle entrepreneurial



— relations hiérarchiques

■ ■ ■ ■ relations fonctionnelles

LES FINANCES

BUDGET TOTAL DE FONCTIONNEMENT : 19 389 929,79 €

BUDGET PRINCIPAL : 11 373 026,36 €

Réparti par fonctions :



Charges générales
1 205 304 €



Opérations non ventilables
6 278 934 €



Communication
60 458 €



Famille, santé et action sociale
838 414 €



Emploi
229 210 €



Interventions économiques
277 671 €



Logement
269 089 €



Gens du voyage
385 000 €



Environnement
247 683 €



Eau
597 860 €



Aménagement des territoires
715 102 €



Développement durable
96 147 €



Mobilité
63 813 €



Maison de service public
108 335 €

**Budget Annexe
PAC CHAMPELLE :
19 445,81 €**

**Budget Annexe
gestion des déchets
ménagers :
7 406 249,85 €**

**Budget Annexe
GEMAPI :
591 207,77 €**

BUDGET TOTAL D'INVESTISSEMENT : 3 946 316,25 € (CONSOLIDÉ)

Principales dépenses en investissement :



Attribution de compensation
d'assainissement

737 020 €



Développement durable (Fonds de
concours aux communes)

350 107 €



Aménagement du territoire et habitat

183 637 €



Interventions économiques

2 012 809 €



Remboursement du capital de la dette

446 086 €

Capacité d'auto-financement brute = 2 076 709.24 €

Capacité d'auto-financement nette = 1 630 623.18 €

En cours de la dette au 31/12/2024 = 3 821 019.12 €

LES FAITS MARQUANTS 2024

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), et à mi-parcours de son déploiement, la CCPOM a souhaité renforcer la fiabilité de son action en matière de transition écologique. A cet effet, une démarche de « budget vert », outil qui permet d'analyser les dépenses et recettes au regard de leur impact environnemental, a été entreprise. Une première étape a été réalisée en 2024 par l'élaboration d'un Compte Financier Unique qui répond à ces objectifs.



© wutzkoh / Adobe Stock

PERSPECTIVES

La CCPOM poursuivra sa démarche par l'élaboration d'un véritable « budget vert » avec u double objectif :

- Mieux identifier les actions favorables ou défavorables à l'environnement afin d'orienter les choix budgétaires,
- Disposer d'un outil de suivi et d'évaluation facilitant la prise de décision et la communication auprès des élus et des habitants.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté de la CCPOM de concilier développement du territoire et transition écologique, tout en répondant aux exigences de la transparence financière.

LA COMMANDE PUBLIQUE

Dans le cadre de la mutualisation de la commande publique avec le Syndicat mixte d'études et d'aménagement des Portes de l'Orne, le service de la commande publique a réalisé : à 85 % de son activité pour le compte de la CCPOM, à 15 % de son activité pour le compte du SMEAPO.

PRINCIPAUX MARCHÉS DE L'ANNÉE*

* non exhaustif



Marché de gestion des déchèteries, attribué le 11 mars 2024



Marché pour le lavage et la maintenance des conteneurs enterrés, attribué le 17 juin 2024



Marché de tri, conditionnement et reprise des déchets recyclables, attribué le 14 octobre 2024



Marché pour la gestion et l'exploitation du Pôle entrepreneurial « Le Phoenix », attribué le 14 octobre 2024



Marché pour la fourniture de sacs transparents, attribué le 19 novembre 2024



Marché pour la location et la maintenance des copieurs, attribué le 26 novembre 2024

LES PRIORITÉS

Intégrer des considérations sociales dans l'ensemble des marchés afin de renforcer l'impact social de la commande publique. Favoriser l'utilisation de matériaux issus du réemploi ou de la réutilisation, en application de la loi AGECE, pour promouvoir une économie circulaire.

2024 EN QUELQUES CHIFFRES



9

marchés en procédure adaptée pour un montant de 805 728,86 € HT.

2

marchés dont 1 alloti (10 lots) pour un montant de 11 339 865,40 € HT en procédure formalisée.

3

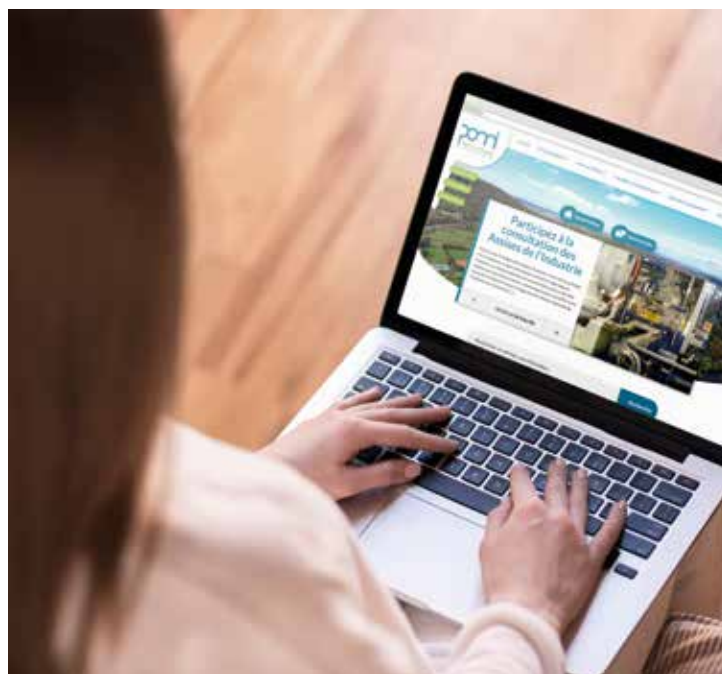
marchés inférieurs à 40 000 € HT pour un montant de 39 654,46 € HT.

COMMUNICATION

La communication publique constitue aujourd'hui un levier stratégique essentiel pour les collectivités territoriales. Elle ne se limite plus à la diffusion d'informations, mais s'inscrit dans une démarche globale de valorisation des politiques publiques, de transparence de l'action et de mobilisation des acteurs locaux. Pour la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, la communication répond ainsi à un double objectif : accompagner la mise en œuvre des compétences communautaires et renforcer l'attractivité du territoire en affirmant son identité et sa dynamique collective.

LE SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la communauté de communes a été mis en ligne le 21 octobre 2023. En 2024, plus de 40 prises de vue à 360°, réalisées par drone, ont été intégrées au site internet. Elles permettent de visualiser les équipements communautaires ainsi que différents points d'intérêt de chaque commune. Le site internet a été consulté en moyenne par 112 visiteurs chaque jour. Les pages les plus consultées sont : la page « Accueil », les pages « Déchèteries » et la page « Agenda des manifestations », la page « Agenda des manifestations » a permis de mettre en avant 303 événements organisés sur le territoire.



LE MAGAZINE « POM À LA UNE »

Deux éditions ont été publiées en 2024. 24 000 exemplaires ont été distribués en boîtes aux lettres sur l'ensemble du territoire pour chaque édition.



L'APPLICATION « PANNEAUPOCKET »



La Communauté de Communes finance l'adhésion à l'application mobile « Panneau Pocket » pour toutes les communes du territoire et l'intercommunalité, afin d'informer et d'alerter les habitants en temps réel. La formule retenue permet à la communauté de diffuser des panneaux, après validation par les communes, directement sur les comptes des villes concernées par l'information.

Le taux de pénétration moyen était de 54 % au 31 décembre 2022, 67 % au 31 décembre 2023 et 86 % au 31 décembre 2024.

LES PARTENARIATS

Plusieurs manifestations ont fait l'objet d'une convention de partenariat entre la CCPOM et les organisateurs, dans le cadre de la promotion de l'identité communautaire. **Le montant des subventions attribuées dans le cadre de ces partenariats s'est élevé à 11 250 € pour l'année 2024.**

PRÊTS DE GOBELETS RÉUTILISABLES

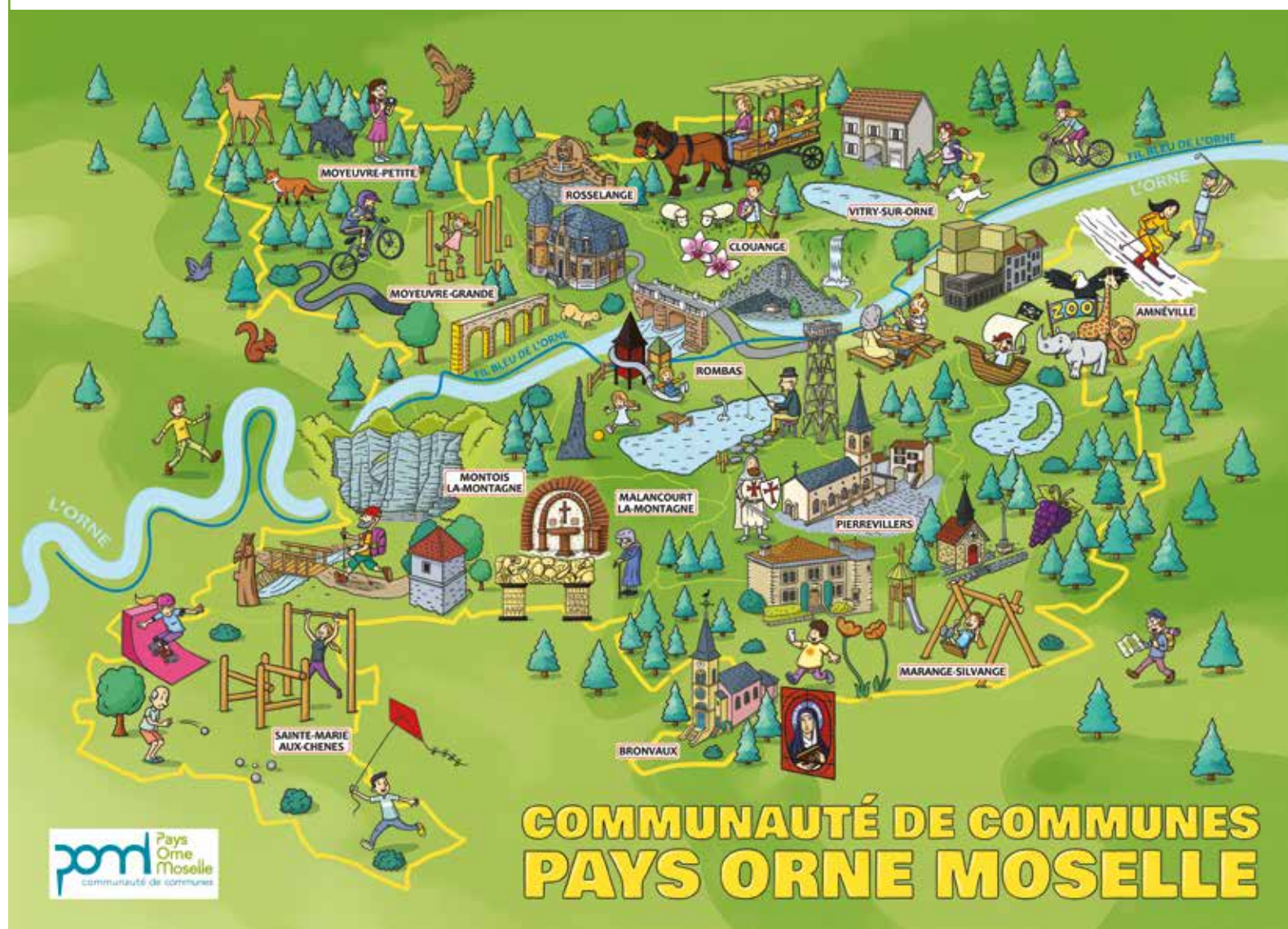
Pour les besoins des manifestations qu'elle organise, la CCPOM s'est équipée de gobelets réutilisables colorés et personnalisés avec le logo de la communauté. Dans le cadre des actions qu'elle met en œuvre pour la réduction des déchets, elle propose désormais de prêter gratuitement jusqu'à 2 000 gobelets aux organisateurs d'évènements sur le territoire.

En 2024, ces gobelets ont été utilisés au cours de 3 manifestations organisées sur le territoire communautaire (contre 10 en 2023).

MISE EN VALEUR DES SITES REMARQUABLES DU TERRITOIRE

En 2024, la CCPOM a fait réaliser une carte des éléments remarquables du territoire par un illustrateur. Celle-ci sera diffusée dans le prochain magazine de la CCPOM et sera mise à disposition des communes qui souhaitent l'utiliser pour promouvoir le territoire communautaire.

LA CARTE DES ÉLÉMENTS REMARQUABLES DU TERRITOIRE



Instruction des autorisations d'urbanisme

La communauté de communes exerce la compétence relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les 12 communes membres et pour la commune de Saint-Ail. Ce service accompagne les communes dans l'application de la réglementation et assure un rôle d'appui technique et juridique auprès des élus.

NOTRE PRIORITÉ

Notre priorité est de garantir une instruction sécurisée et homogène des dossiers, tout en réduisant les délais de traitement.



LES FAITS MARQUANTS 2024

- Poursuite de la généralisation de la saisine par voie électrique (SVE) : depuis 2022 les demandeurs d'autorisations d'urbanisme peuvent réaliser le dépôt de leur demande d'autorisation en ligne.
- Formation continue des instructeurs face aux évolutions réglementaires
- Participation à trois réunions du Club ADS qui accompagne les collectivités dans l'application du droit des sols et échange sur les bonnes pratiques et difficultés
- Participation à l'élaboration des documents d'urbanisme et des Plans de Prévention des Risques



© Freepik

PERSPECTIVES

- En 2025, le service poursuivra la modernisation de ses pratiques avec deux chantiers majeurs :
- La mise en place de l'interface PLAUT'AU @CTES pour la télétransmission dématérialisée des autorisations d'urbanisme au contrôle de légalité
 - La réorganisation et la mise à jour du logiciel de cartographie

2024 EN QUELQUES CHIFFRES

2 219



demandes d'autorisation d'urbanisme (- 4% par rapport à 2023).

190



permis de construire (- 6% par rapport à 2023).

949



déclarations préalables (- 2% par rapport à 2023).

1 059



certificats d'urbanisme (- 6% par rapport à 2023).

15%



soit l'évolution du nombre de Permis de Construire délivrés entre 2019 et 2024.

22,8



Ha de consommation d'espace par l'habitat entre 2018 et 2023.

Développement économique

Le développement économique demeure l'axe stratégique majeur de notre Communauté de communes. Il constitue un des piliers principaux de notre projet de territoire.

NOTRE PRIORITÉ

Renforcer l'attractivité de notre territoire en poursuivant la mise en œuvre de nouvelles initiatives, d'actions innovantes, de temps forts et un accompagnement renforcé aux acteurs économiques au service de la vitalité économique du territoire.

LES FAITS MARQUANTS 2024

LA POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DE NOS PARCS D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

Parc d'activités communautaire Belle Fontaine : vente des dernières parcelles disponibles permettant ainsi la création de nouvelles activités économiques,

Parc d'activités communautaire Champelle : extension de la Fournée Dorée et projet d'implantation d'une base logistique avec, en perspective, la création de plusieurs centaines d'emplois.

LA POURSUITE DES PARTENARIATS ENGAGÉS

« Initiative Lorraine Nord » (ILN) qui est l'une des 208 plateformes du réseau « Initiative France » et qui a pour missions principales :

- d'aider les créateurs ou repreneurs d'entreprises en leur donnant un coup de pouce décisif dans le financement de leur dossier, via un prêt d'honneur sans intérêt et sans garanties,
- de les appuyer dans le montage de leur projet (élaboration du business plan, orientation vers les différents acteurs du développement économique),
- de les accompagner ensuite jusqu'à la réussite économique de leur entreprise (suivi post-crédation des projets).

Moselle Attractivité qui contribue à l'attractivité de la Moselle et de ses territoires.



LA POURSUITE DES DISPOSITIFS D'AIDES AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES

Le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise (AMIE 57) en partenariat avec « Moselle Attractivité »

Attribution de subventions ayant pour objectif de soutenir les entreprises du territoire qui investissent dans l'immobilier d'entreprise dans le cadre de la création ou l'extension d'une activité : construction, extension, aménagement ou rénovation d'un bâtiment et les frais inhérents.

En 2024, trois subventions ont été accordées pour un montant total de 69 208 € représentant un montant d'investissements de 332 102 €.

Le dispositif d'aide à la rénovation des commerces de centre-ville

La Communauté de communes a poursuivi son opération de redynamisation des commerces de centres-villes afin de dynamiser l'activité économique et commerciale du territoire.



En 2024, une subvention a été accordée à un commerçant de Rombas pour un montant de 879,22 €.

LA PARTICIPATION À « TERRITOIRE D'INDUSTRIE »



© littlewolf1989 / Adobe Stock

La candidature de la communauté de communes du Pays Orne Moselle, ainsi que 9 autres intercommunalités du nord de la Lorraine, a été retenue pour la mise en œuvre de la seconde phase du programme « Territoires d'industrie » pour la période 2023-2027.

Il s'agit de mettre en œuvre une « stratégie de reconquête industrielle par et pour les territoires ».

Le programme répond à plusieurs objectifs :

- créer un terreau fertile au développement de l'industrie dans les territoires par la mobilisation de tous les acteurs,
- accompagner la transition vers une industrie verte,
- développer les filières et les savoir-faire industriels, accélérer les implantations industrielles et les créations d'emplois dans les bassins.
- Un chef de projet a été recruté en milieu d'année. Son poste est cofinancé à hauteur de 50 % par l'ANCT et par les 10 EPCI concernés.

2024 EN QUELQUES CHIFFRES

612



entreprises créées sur le territoire de la CCPOM en 2024.

941



emplois sur les parcs d'activités communautaires.

2 271



entreprises recensées sur le territoire.

38%



d'entreprises créées entre 2021 et 2024.

PERSPECTIVES

POURUIVRE ET DÉVELOPPER NOTRE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Dans un contexte économique en constante évolution, la communauté de communes réaffirme sa volonté de soutenir le développement économique local en poursuivant et en renforçant ses dispositifs d'aides aux entreprises, avec ses partenaires (« Moselle Attractivité », « Réseau Initiative Lorraine Nord »...)

Dans cette perspective, notre engagement se traduira par :

- le renforcement des dispositifs d'aides financières (abaissement de prix du foncier, prise en charge d'infrastructures) pour soutenir les investissements des entreprises et favoriser leur implantation sur notre territoire.
- L'aide à l'immobilier d'entreprise, dans le respect du cadre réglementaire fixé par le Code Général des Collectivités Territoriales.
- L'accompagnement des porteurs de projets à travers des conseils et des outils adaptés pour structurer et sécuriser leur développement.
- La promotion du territoire afin d'attirer de nouvelles entreprises et de valoriser le dynamisme économique local.
- L'accompagnement à la mise en place de nouvelles offres de formations répondant aux besoins de recrutements de nos entreprises.

RENFORCER LE RAYONNEMENT TOURISTIQUE DU TERRITOIRE EN DÉVELOPPANT UN TOURISME DE QUALITÉ

En contribuant au renforcement et au développement du pôle touristique d'Amnéville

En 2025, la communauté de communes continuera à accompagner la SPL « Destination Amnéville Moselle » par l'attribution de fonds de concours qui lui permettront de financer ces investissements. Elle contribuera également à l'élaboration et à la mise en œuvre de sa communication promotionnelle et d'animations sur la Cité des Loisirs d'Amnéville.

ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS À TRAVERS DES CONSEILS ET DES OUTILS ADAPTÉS

Avec la création du pôle entrepreneurial « Le Phoenix », la CCPOM va devenir un acteur clé pour la création d'emplois et le soutien à l'entrepreneuriat.



CONTINUER À ACCOMPAGNER LA RECONVERSION DES FRICHES INDUSTRIELLES DES « PORTES DE L'ORNE »

La communauté de communes continuera à contribuer au financement du Syndicat Mixte des Portes de l'Orne afin :

- d'offrir de nouveaux espaces publics et privés de qualité à vivre et à partager pour créer une vraie vie de quartier,
- de faciliter l'accès au quartier et son accroche au site thermal d'Amnéville et vers le sillon mosellan,
- de développer une offre de logements qualitative et diversifiée, en cohérence avec l'offre préexistante sur le territoire
- de valoriser le passé de ce territoire tout en promouvant de nouvelles constructions durables,
- de favoriser le redéploiement d'activités économiques sur cet ancien site sidérurgique...

Gestion des déchets ménagers

Dans un contexte de transition écologique et de lutte contre le changement climatique, la gestion des déchets ménagers et assimilés constitue un enjeu stratégique pour notre territoire.

NOTRE PRIORITÉ

Faire de la gestion des déchets ménagers et assimilés un enjeu majeur de la transition écologique.

LES FAITS MARQUANTS 2024

LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Le service est assuré par plusieurs prestataires pour le compte et sous le contrôle de la communauté de communes.

La collecte a été assurée en 2024 :

- Par la société **NICOLLIN** pour la collecte des ordures ménagères ;
- Par la société **CITRAVAL** pour la collecte sélective.
- **Le traitement des ordures ménagères résiduelles a été assuré par HAGANIS** par valorisation énergétique, avec récupération de l'énergie sous forme de chaleur utilisée dans le réseau de chauffage urbain de l'agglomération messine, et sous forme de vapeur pour cogénération d'électricité.
- **Le tri, le conditionnement et la reprise des emballages en mélange a été effectué par la Société CITRAVAL.** Les emballages ménagers sont massifiés sur le centre de Rombas avant d'être séparés par type de matériaux sur le centre de tri de Chavelot (88). Le conditionnement et la reprise du papier et du verre ont été effectués par la Société CITRAVAL. Le papier et le verre sont stockés et conditionnés sur le site de Rombas avant d'être expédiés en papeterie et en verrerie.

FIN DE L'ENFOUISSEMENT DU TOUT-VENANT

Le marché passé avec la société CITRAVAL pour le traitement du tout-venant de déchèterie, c'est-à-dire les déchets qui ne peuvent pas être dirigés vers une filière de valorisation, prévoit une valorisation énergétique sous forme de Combustible Solide de Récupération (CSR).

Les déchets, après une étape de préparation et de broyage, vont alimenter une installation de valorisation énergétique où l'énergie est récupérée sous forme de vapeur et utilisée par des entreprises



implantées à proximité, ce qui permet ainsi de limiter le recours aux énergies fossiles.

De plus, en 2024, on constate une baisse significative de ces déchets « ultimes » : 400 tonnes de déchets tout-venant évités entre 2023 et 2024, soit une baisse de 7,5 %.

LES DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES

La CCPOM dispose de quatre déchèteries implantées à Amnéville, Marange-Silvange, Moyeuvre-Grande et Sainte-Marie-aux-Chênes.

La gestion et l'exploitation de ces déchèteries a été confiée à la Société CITRAVAL.

Le traitement des déchets issus des déchèterie a été réparti en 8 lots qui ont été confiés à différents prestataires.

La collecte des objets encombrants en porte-à-porte et leur dépôt en déchèterie ont été confiés à EICLOR.



2024 EN QUELQUES CHIFFRES

13 574



tonnes d'ordures ménagères collectées en 2024.

60



tonnes de biodéchets collectés en points d'apport volontaire.

2 608



tonnes de papiers et d'emballages issus de la collecte sélective.

10



réparateurs bénévoles qui apportent leur concours au Repair'Café.

1 552



tonnes de verre issus collectées en apport volontaire.

200



objets apportés au Repair'Café dont une majorité a été réparée.

14 842



tonnes de déchets reçus en déchèterie.

LE TRI HORS FOYERS

La CCPOM a répondu à l'appel à projet lancé par CITEO pour développer le tri hors foyer, dans le but de pouvoir trier partout, tout le temps, même sur l'espace public.

Sa candidature a été retenue et la CCPOM va pouvoir bénéficier, et faire bénéficier les communes membres, de soutiens financiers pour s'équiper en corbeilles de rue bi-flux, c'est-à-dire où les emballages à trier et les autres déchets sont séparés.

LA COLLECTE DES BIODÉCHETS

Une collecte séparée des biodéchets en points d'apport volontaire est en place sur 4 communes pilotes : Amnéville, Clouange, Sainte-Marie-aux-Chênes et Vitry-sur-Orne, avec en tout 24 conteneurs à biodéchets implantés.

Les biodéchets ainsi collectés sont dirigés vers une unité de méthanisation pour être valorisés. Fin 2024, un nouvel exutoire, plus proche, a été trouvé pour les biodéchets, qui sont désormais compostés.



LE RÉEMPLOI ET LA RÉPARATION

Le Repair Café fonctionne une fois par mois, au Cap'Orne à Amnéville, afin d'aider à réparer les objets du quotidien, plutôt que de les jeter. Une dizaine de réparateurs bénévoles sont là pour aider, conseiller et partager leur savoir-faire, chacun dans son domaine de compétence. L'objectif est de réduire la quantité de déchets en prolongeant la durée de vie des objets et en luttant contre l'obsolescence programmée, mais aussi de créer du lien social et de valoriser les savoir-faire.



En 2024, 10 Repair' Cafés ont été organisés, plus de 200 objets ont été apportés et une majorité a été réparée.

LE COMPOSTAGE

En 2024, 125 composteurs ont été vendus (85 composteurs en plastique et 40 en bois).

En complément du compostage individuel, la CCPOM développe le compostage partagé et en pied d'immeuble.

Ainsi, 8 composteurs ont été installés :

- 3 au périscolaire de Pierrevillers.
- 1 pour un immeuble à Sainte-Marie-aux-Chênes.
- 1 pour un immeuble à Rombas.
- 2 composteurs partagés de quartier à Rombas, place de la République et rue du Petit Moulin.
- 1 composteur partagé à Malancourt-la-Montagne.



PERSPECTIVES

La CCPOM doit s'engager dans une dynamique visant à réduire la production de déchets à la source, à améliorer les performances du tri et à développer des solutions innovantes de valorisation, en cohérence avec les objectifs nationaux et européens de réduction des déchets enfouis ou incinérés.

Ainsi, plusieurs axes stratégiques seront renforcés ou développés dans les années à venir :

- **Prévention et réduction des déchets à la source.**
- **Sensibilisation des habitants et acteurs économiques.**
- **Encouragement à l'écoconsommation.**
- **Sensibilisation et accompagnement des habitants.**
- **Valorisation maximale des déchets.**
- **Optimisation des filières de recyclage.**
- **Développement de l'économie circulaire.**

En combinant ces leviers, nous pourrions réduire significativement le coût du service tout en améliorant son efficacité et en renforçant l'adhésion des habitants. Cette politique ambitieuse s'inscrit pleinement dans les engagements de notre communauté de communes pour un développement durable et solidaire, où la réduction des déchets devient l'affaire de tous.

Protection et mise en valeur de l'environnement

Dans un contexte marqué par les défis du changement climatique et l'érosion de la biodiversité, la communauté de communes réaffirme avec force son engagement en faveur de la protection et de la valorisation de son environnement. Cette ambition, qui s'inscrit dans une démarche de développement durable et de résilience territoriale, se traduit par des actions concrètes en faveur de la préservation de la biodiversité, de la prévention des inondations et de la gestion des milieux aquatiques.

NOTRE PRIORITÉ

Offrir aux habitants du territoire un cadre de vie préservé et valorisé, en intégrant pleinement les objectifs de transition écologique et de développement durable dans nos projets d'aménagement.

2024 EN QUELQUES CHIFFRES

15

itinéraires de promenades et de randonnées pédestres identifiés sur le territoire de la CCPOM.

118

kilomètres d'itinéraires de promenades et de randonnées pédestres.

LES FAITS MARQUANTS 2024

ENTRETIEN ET BALISAGE DES PROMENADES DE RANDONNÉE PÉDESTRE

La communauté de communes a confié au Comité départemental de Moselle de la Randonnée Pédestre (CDRP 57) l'étude d'un réseau d'itinéraires de promenades et de randonnées pédestres, dont l'objectif est de définir un schéma global de boucles de promenades et de randonnées reliées entre elles et maillant le territoire de la CCPOM, afin de proposer aux touristes et à

la population des localités composant la CCPOM une offre de loisirs.

Les études techniques réalisées ont démontré que le potentiel pour développer des boucles de randonnée intéressantes était bien présent sur le territoire.

Afin de donner vie à ce réseau d'itinéraires de promenades et de randonnées pédestres, une convention a été passée avec l'Association du Club Vosgien de la Vallée de l'Orne pour en assurer l'entretien et le balisage pour une durée de 4 ans.



TRAME VERTE ET BLEUE

La trame verte et bleue est un réseau d'espaces naturels cohérent, qui doit permettre d'assurer les conditions de maintien à long terme des espèces animales et végétales (alimentation, circulation, reproduction...), ainsi que leur survie face aux changements climatiques.

En 2024, la CCPOM a répondu à un appel à projet de la Région Grand Est et de l'Agence de l'eau, avec la conviction qu'en protégeant la biodiversité, on préserve également la qualité de vie des habitants. Sa candidature a été retenue !

La CCPOM va donc être soutenue financièrement pour réaliser une étude permettant d'identifier les trames vertes et bleues sur le territoire, et faire émerger un programme d'actions pour la restauration et la préservation des continuités écologiques terrestres et aquatiques.



LA PRÉVENTION DES INONDATIONS ET LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Dans le cadre de sa compétence **GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), la communauté de communes et les syndicats mixtes auxquels elle a délégué cette compétence ont poursuivi et renforcé leurs actions en faveur de la prévention des risques d'inondation et de la préservation des écosystèmes aquatiques. Face à l'évolution du climat et à l'augmentation de la fréquence des épisodes météorologiques extrêmes, il est devenu impératif d'adapter le territoire à ces nouvelles réalités. La gestion équilibrée et durable des cours d'eau, des zones humides et des ouvrages hydrauliques constitue un enjeu majeur, tant pour la sécurité des populations que pour la préservation de la biodiversité. Ainsi, la communauté de communes et les syndicats mixtes ont mis en œuvre des actions en vue de :

- **Développer et entretenir des ouvrages de protection** contre les inondations, en lien avec les syndicats de bassin et les partenaires institutionnels,

- **poursuivre les actions de restauration des cours d'eau** et des milieux aquatiques pour améliorer leur capacité naturelle de rétention des eaux et limiter les risques de débordement,
- **sensibiliser et accompagner les acteurs locaux** (habitants, agriculteurs, entreprises) dans la mise en œuvre de bonnes pratiques pour une gestion plus résiliente des eaux pluviales,
- **intégrer la gestion du risque inondation dans l'aménagement du territoire**, en veillant à limiter l'artificialisation des sols et en favorisant les solutions fondées sur la nature.



PERSPECTIVES

Dans un contexte marqué par les défis du changement climatique et l'érosion de la biodiversité, notre communauté de communes a, à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires 2025, réaffirmé avec force son engagement en faveur de la protection et de la valorisation de notre environnement. Cette ambition, qui s'inscrit dans une démarche de développement durable et de résilience territoriale, se traduira par des actions concrètes en faveur de la préservation de la biodiversité, de la prévention des inondations et de la gestion des milieux aquatiques.

Le territoire de la CCPOM recèle un patrimoine naturel riche qu'il est impératif de protéger et de mettre en valeur. Cela passe par une gestion équilibrée et durable de nos espaces naturels, qu'ils soient boisés, agricoles ou humides, ainsi que par des actions en faveur du maintien et du développement des corridors écologiques.

La prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques constituera également un enjeu majeur. Face à l'intensification des épisodes climatiques extrêmes, la CCPOM doit renforcer ses efforts en matière de gestion des eaux pluviales, d'entretien et de restauration des cours d'eau et des zones humides, éléments essentiels de régulation hydrologique et de préservation de la biodiversité.

L'habitat

L'accès à un logement de qualité pour tous est un enjeu majeur pour la communauté de communes. Consciente des défis liés à l'évolution démographique, à la transition écologique et aux besoins en logements adaptés à tous les publics, nous entendons poursuivre et renforcer notre politique de l'habitat.

NOTRE PRIORITÉ

Poursuivre et amplifier une politique de l'habitat volontariste et maîtrisée, moteur des transitions.

LES FAITS MARQUANTS 2024

LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

La mise en œuvre du 3^e Programme Local de l'Habitat (PLH) approuvé par le conseil communautaire le 3 septembre 2020 s'est poursuivie en 2024.

Ce PLH se décline en cinq orientations stratégiques :

- Poursuivre la requalification du parc de logements

existants et la valorisation du cadre de vie.

- Diversifier l'offre de logements afin de faciliter les parcours résidentiels.
- Maîtriser le développement résidentiel pour préserver la ressource foncière.
- Répondre aux besoins des publics spécifiques.
- Animer et mettre en œuvre la politique locale de l'habitat.



L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

La mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), conclue en 2023 entre l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'habitat (ANAH) et la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, s'est poursuivie en 2024.

L'OPAH agit sur plusieurs problématiques :

- La lutte contre l'habitat indigne ou indécent.
- La lutte contre la précarité énergétique.
- L'adaptation des logements au handicap et au vieillissement.
- La surveillance et accompagnement des copropriétés fragiles.



L'OPÉRATION RAVALEMENT DE FAÇADES

La communauté de communes a poursuivi et renforcé sa campagne de ravalement de façades. Fin 2023, le règlement a été modifié pour notamment élargir le périmètre à l'ensemble du territoire.

CAMPAGNE D'ISOLATION THERMIQUE

La communauté de communes a poursuivi sa campagne d'isolation thermique visant à soutenir financièrement les propriétaires réalisant des travaux d'isolation thermique des murs par l'extérieur et d'isolation des combles perdus. Fin 2023, le règlement d'attribution a été assoupli afin de permettre le cumul avec « Ma Prime Rénov' ».



ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Dans l'objectif d'impulser une dynamique territoriale de la rénovation énergétique, la communauté de communes s'est engagée pour 4 ans (2021-2024) dans le programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique), co-porté par l'ADEME et la Région Grand Est. Ce programme permet de proposer aux ménages un parcours d'information et d'accompagnement à la rénovation énergétique. En 2024, la mise en œuvre de ce programme a été confiée à la SPL « Orne Transition » pour un montant de 60 000 €. En contrepartie,

la CCPOM pourra prétendre à des Certificats d'Économies d'Énergie à hauteur de 30 000 € et une subvention de la Région Grand Est pour un montant de 8 092,95 €.

En 2024, l'accompagnement des ménages pour la rénovation énergétique, c'est :

- 872 informations de premier niveau
- 364 conseils personnalisés aux ménages
- 37 accompagnements complets

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL)

La communauté de communes contribue au Fonds de Solidarité pour le Logement. Ce fonds, administré en cogestion par le Conseil départemental de la Moselle et l'État, a pour objectif de favoriser l'accès et le maintien des personnes défavorisées dans leur logement.

En 2024, le total des aides accordées par le FSL aux habitants des communes de la CCPOM représente une somme de 195 518,81 € pour un total de 793 interventions au titre de ce dispositif.

AIDE AU SURCÔÛT FONCIER

Afin de contribuer à l'effort de développement du parc social, la communauté de communes alloue une subvention aux bailleurs sous la forme d'une aide au surcoût foncier. Cette aide est octroyée aux opérations de construction neuve de logements sociaux. Sont éligibles les logements sociaux financés par un PLAI et les logements de petites tailles de type T1-T2.

La communauté de communes participe à hauteur de 40 % du surcoût foncier constaté, dans la limite de l'estimation des domaines, de 4 000 € maximum par logement PLAI ou T1/T2 et de 5 000 € maximum par logement PLAI et T1/T2.

Une bonification supplémentaire est accordée à hauteur de 10 % aux bailleurs qui réalisent des opérations de construction de logements sociaux sur le territoire de communes qui sont en déficit au titre de la loi « SRU ».

2024 EN QUELQUES CHIFFRES

80



subventions versées en 2024 dans le cadre de l'OPAH pour un montant total de 723 011 € (dont 43 348 € par la CCPOM). Montant des travaux réalisés : 1 500 584 €.

20



subventions versées en 2024 dans le cadre de l'opération ravalement de façades pour un montant de 19 830 €.

54%



de résidences principales construites avant 1971.

25



subventions versées en 2024 dans le cadre de la campagne d'isolation thermique pour un montant de 23 511 €.

2,3



taille moyenne des ménages.

25 982

logement sur le territoire.



10,80

prix moyen, en euro, de la location au m²

AIDE À LA PREMIÈRE INSTALLATION DANS UN LOGEMENT

La communauté de communes a un dispositif d'aide au 1^{er} emménagement destiné aux jeunes du territoire. Cette aide, d'un montant forfaitaire de 200 €, permet aux jeunes s'installant sur le territoire de pouvoir acquérir le mobilier de première nécessité.

En 2024, 4 aides ont été accordées pour un montant total de 900 €.



GARANTIES D'EMPRUNTS

Depuis 2014, la communauté de communes accorde sa garantie aux emprunts contractés par les bailleurs sociaux dans le cadre de la réalisation d'opérations de construction et de réhabilitation de logements locatifs sociaux.

Afin de partager le risque lié à la garantie, la communauté de communes intervient à parité avec la commune sur le territoire de laquelle l'opération est réalisée, dans la limite de 25 % du montant de l'emprunt et en complément de la garantie du département.

En 2024, la communauté de communes a accordé sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement de deux emprunts :

- d'un montant total de 101 526 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation de 4 logements,
- d'un montant de 3 600 000 € auprès de la Banque Postale pour la réhabilitation de 112 logements.

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La communauté de communes a transféré au syndicat mixte SM3A, la compétence pour la « création, l'entretien et la gestion d'aires d'accueil des gens du voyage » depuis le 1er janvier 2018.

En 2024, la participation au SM3A a été de 385 000 €.

LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)

Dans un objectif d'améliorer la lisibilité et l'efficacité des politiques publiques liées au logement social, la loi ALUR et la loi Égalité et Citoyenneté ont confié aux EPCI la gouvernance de la politique d'attribution des logements sociaux. Les EPCI se doivent ainsi de créer une Conférence Intercommunale du logement (CIL).

PARTENARIATS

La communauté de communes a poursuivi les partenariats qu'elle a de longue date avec plusieurs organismes intervenant dans le domaine du logement :

- l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) qui apporte une information complète, neutre, personnalisée et gratuite sur toutes les questions du logement.
- Le Comité local pour le logement autonome des jeunes (Claj) qui propose une aide aux jeunes de 18 à 30 ans, en recherche de logement ou éprouvant des difficultés à se maintenir dans leur logement.

PERSPECTIVES

Dans la continuité des actions engagées, la communauté de communes veillera, en 2025, à :

- **Développer une offre de logements diversifiée**, en favorisant notamment l'accession sociale à la propriété et l'habitat locatif abordable, afin de répondre aux besoins des familles, des jeunes actifs et des seniors par l'adaptation des logements au vieillissement.
- **Soutenir la rénovation du parc existant**, en encourageant les dispositifs d'aides à l'amélioration de l'habitat et en accompagnant les propriétaires dans la réhabilitation énergétique de leurs logements.
- **Promouvoir un urbanisme durable et équilibré**, en intégrant les principes de sobriété foncière et de densification mesurée pour préserver les espaces naturels et agricoles tout en répondant aux besoins en logements.
- **Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique**, en mobilisant les outils existants et en développant de nouveaux dispositifs pour accompagner les ménages les plus vulnérables.

Petite enfance, enfance et jeunesse

Dans un contexte marqué par des défis sociaux croissants, la Communauté de Communes réaffirme son engagement en faveur d'une politique ambitieuse dédiée à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse.

NOTRE PRIORITÉ

Le renforcement de l'accompagnement des familles constitue une priorité essentielle de notre Projet de Territoire.

LES FAITS MARQUANTS 2024

L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

Les structures multi-accueil

La CCPOM dispose de cinq structures multi accueils qui permettent un maillage cohérent du territoire.

Ces cinq équipements communautaires fonctionnent dans le cadre

d'une délégation de service publique attribuée à la « Maison Bleue ». Trois types d'accueil sont proposés prioritairement aux familles résidant sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle :

- L'accueil régulier : l'enfant est accueilli sur la base de jours et heures fixes et un contrat est établi entre la structure et la famille, généralement pour une durée de 6 à 12 mois.
- L'accueil occasionnel : l'enfant est accueilli ponctuellement en fonction des besoins des parents et des disponibilités de la structure.
- Et l'accueil d'urgence.



2024 EN QUELQUES CHIFFRES

180



la capacité d'accueil
des 5 structures
multi-accueil en
nombre de berceaux.

503



enfants accueillis
en 2024.

296



assistants maternels
en activité.

1 307



personnes ayant pris
contact avec le RPE en
2024.

3 368



enfants de moins de
6 ans.

1 599



enfants de moins de
3 ans.

32 %



des ménages avec
enfants.

9 135



foyers allocataires de
la CAF

Le Relais Petite Enfance (RPE)

Le Relais Petite Enfance est un lieu d'écoute, d'informations, de rencontres et d'échanges pour les assistants maternels, les auxiliaires parentaux, les parents et futurs parents.

Espace neutre et entièrement gratuit, il a pour but d'améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant à domicile en accompagnant les parents et les salariés de l'accueil individuel.

Le Relais Petite Enfance de la CCPOM fonctionne sur deux sites :

- Dans les locaux du multi accueil d'Amnéville.
- Dans les locaux de la Maison de Services au Public de Sainte-Marie-aux-Chênes depuis le 1^{er} septembre 2024.

Deux agents communautaires sont chargés de l'animation et de la gestion du RPE.



LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La communauté de communes et ses communes membres ont signé, avec la Caisse d'allocations familiales de la Moselle, une Convention Territoriale Globale.

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention-cadre politique et stratégique, qui vise à définir et coordonner

un projet social de territoire partagé. Cette démarche repose sur plusieurs axes clés :

- Établir un diagnostic partagé des besoins sociaux du territoire avec tous les partenaires locaux (collectivités, institutions, associations...).

- Définir les priorités et les modalités d'action dans des champs variés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, logement, inclusion numérique, accès aux droits, animation de la vie sociale, et parfois handicap ou seniors.

- Renforcer l'efficacité, la cohérence et la complémentarité des actions et services proposés aux habitants.

L'objectif est de rationaliser les réponses aux besoins du territoire en mobilisant l'ensemble des ressources, de structurer les politiques sociales locales et d'assurer un accès équitable à des services de qualité pour tous les habitants, tout en favorisant l'innovation et le rééquilibrage territorial.



En résumé, la CTG permet de fédérer les acteurs autour d'un projet global et transversal, pour répondre de façon concertée, efficace et adaptée aux besoins spécifiques des populations locales.

En 2024, la Convention Territoriale Globale (CTG) a permis de renforcer l'offre de services à destination des familles du territoire.

Petite enfance : édition d'un guide pratique destiné à accompagner les jeunes et futurs parents, et communication spécifique sur les solutions d'accueil occasionnel ou d'urgence.

Soutien à la parentalité : constitution d'un groupe de travail partenarial et diffusion d'un questionnaire permettant de mieux cerner les attentes des parents. Des « Pauses Parents » ont vu le jour à Pierrevillers et l'équipe mobile parentalité est intervenue à la Ressourcerie de Rombas dans une logique d'aller-vers les publics les plus fragiles.

PERSPECTIVES

Développer les services à la petite enfance

La communauté de communes poursuivra ses efforts pour améliorer l'offre d'accueil des jeunes enfants par la réalisation d'une 6e structure d'accueil de jeunes enfants à Moyeuvre-Grande et à travers le renforcement des structures existantes et le soutien aux modes de garde alternatifs (assistantes maternelles, crèches familiales, accueil occasionnel).

L'objectif est de garantir une solution adaptée aux besoins des familles et d'assurer une égalité d'accès sur l'ensemble du territoire.

Développer une offre de services en matière de petite enfance – enfance - jeunesse et famille en réponse aux besoins du territoire

Un diagnostic territorial de services aux familles sera réalisé en vue de l'élaboration d'une nouvelle convention territoriale globale pour la période 2026-2031.

Ce travail permettra d'établir un projet stratégique et opérationnel partagé entre les collectivités compétentes en matière de services aux familles (communauté de communes et communes) et la CAF de la Moselle.

L'étude qui sera engagée devra permettre à la communauté de communes mais aussi aux communes et autres acteurs locaux d'améliorer la cohérence de leurs actions et d'en définir de nouvelles en fonction de la réalité des besoins en matière de petite enfance, d'enfance, de la jeunesse et des familles.



Ce livret est également disponible sur www.ccpom.fr

Les services de proximité

Le développement d'une offre de services de proximité attractive constitue un levier stratégique pour les communautés de communes. Il permet d'assurer une réponse adaptée aux besoins essentiels des habitants, tout en favorisant la cohésion sociale et territoriale.

NOTRE PRIORITÉ

Réduire les inégalités d'accès aux services publics et renforcer ainsi l'attractivité globale du territoire, au bénéfice des populations comme des acteurs économiques.

Face aux attentes croissantes en matière de cadre de vie, de services de proximité et de bien-être au quotidien, la communauté de communes s'engage à renforcer ses actions pour répondre aux besoins et aux attentes de tous les publics.

Cet engagement s'est traduit par :

- **Le développement des services de proximité,**
- **Le renforcement de l'offre d'accueil** pour la petite enfance,
- **Le soutien aux familles et accompagnement des publics vulnérables** à travers des dispositifs adaptés,
- **La dynamisation du lien social** : soutien aux initiatives locales, aux associations et aux équipements culturels et sportifs pour renforcer la cohésion sociale et encourager la participation citoyenne.



La poursuite du développement des maisons « France Services »

La Communauté de Communes s'est engagée, dès 2020, dans la création d'une Maison des Services au Public sur son territoire, parallèlement à une démarche de labellisation « France Services ». Le premier site a ouvert ses portes à Rombas en septembre 2021. Soucieuse d'assurer un égal accès aux services pour l'ensemble des habitants et de renforcer la proximité avec les usagers, la communauté de communes a ensuite envisagé l'ouverture de deux autres sites, à Moyeuvre-Grande et à Sainte-Marie-aux-Chênes.

Dès mars 2022, les deux conseillères France Services initialement formées ont pu accueillir le public sur l'ensemble de ces trois sites. Cette organisation a permis d'obtenir la labellisation « France Services » en multisite.

Depuis leur ouverture, les plannings des Maisons France Services de la CCPOM ont été adaptés à plusieurs reprises, afin de tenir compte des recrutements complémentaires et de répondre au mieux aux besoins des usagers, qui peuvent varier selon les sites.

2024 EN QUELQUES CHIFFRES

8 438

personnes
accompagnées par les
France Services



59%

d'usagers de France
Services âgés de plus
de 45 ans



86%

de personnes accompagnées
par la conseillère numérique
âgées de plus de 60 ans



LES FAITS MARQUANTS 2024

En 2024, l'ensemble des antennes était ouvert tous les jours, à l'exception de celle de Sainte-Marie-aux-Chênes le lundi matin, et de celle de Rombas le jeudi matin ainsi que le vendredi après-midi. Une conseillère emploi supplémentaire a d'ailleurs été formée en 2024 pour renforcer l'accueil sur le site de Rombas.

Les cinq conseillères France Services assurent un accompagnement au-delà des plages minimales prévues sur les trois sites, en fonction des besoins exprimés par les usagers. Elles sont également appuyées depuis septembre 2024 par une Conseillère Numérique Communautaire, qui propose à la fois des permanences individuelles et des ateliers collectifs.

Sur le plan financier, l'État a porté sa subvention de fonctionnement à 40 000 € en 2024 (contre 35 000 € en 2023). Par ailleurs, la structure a fait l'objet d'un audit à l'automne 2024, à l'issue duquel la reconduction du label « France Services » a été accordée, confirmant ainsi l'engagement de la CCPOM et le professionnalisme de ses agents.



PERSPECTIVES

Développer les services de proximité et renforcer le numérique pour l'inclusion et la simplification des démarches administratives

Dans un contexte où les attentes des habitants en matière de services accessibles et adaptés à leurs besoins quotidiens sont de plus en plus fortes, la Communauté de Communes réaffirme sa volonté de poursuivre et d'intensifier le développement des Maisons France Services. Véritables guichets uniques de proximité, ces structures permettent d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives, en leur offrant un service personnalisé et de qualité, au plus près de leur lieu de vie.

L'objectif est double :

- d'une part, renforcer le maillage du territoire,
- d'autre part, garantir une réponse efficace aux besoins des habitants, notamment ceux éloignés du numérique ou rencontrant des difficultés avec les formalités administratives,

Dans cette optique, la communauté de communes prévoit :

- **La consolidation et le développement du réseau des Maisons France Services**, en lien avec l'État et les partenaires institutionnels, pour assurer un maillage territorial optimal :
 - En rapprochant la Maison France Services de Rombas de ses usagers : installation dans de nouveaux locaux situés en centre-ville,
 - En créant une nouvelle Maison France Services à Marange-Silvange afin d'achever le maillage du territoire,
- **Le renforcement des équipements et des outils numériques** dans ces structures afin d'améliorer l'expérience des usagers et les conduire vers l'autonomie numérique,
- **La mise en place d'actions spécifiques de médiation numérique** pour lutter contre l'exclusion numérique, en s'appuyant sur des ateliers, des permanences et un accompagnement individualisé.
- **La modernisation des procédures administratives**, en favorisant la dématérialisation tout en maintenant un accompagnement humain pour ceux qui en ont besoin.

À travers ces engagements, la communauté de communes entend garantir à chaque habitant un accès facilité aux services essentiels, tout en contribuant à la transition numérique et à l'amélioration du service public.

L'emploi, l'insertion professionnelle et la formation

Les antennes emploi de la communauté de communes du Pays Orne Moselle (Amnéville, Moyeuvre-Grande, Rombas et Sainte-Marie-aux-Chênes) accueillent les demandeurs d'emploi du territoire de plus de 25 ans révolus.

La Mission Locale du Pays Messin, qui tient des permanences au sein des antennes emploi,

accueille, quant à elle, les jeunes de 16 à 25 ans à la recherche d'un emploi ou d'une formation. 5 conseillères emploi accueillent et orientent les demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi, organisent des animations (forums, informations collectives) et développent des partenariats.

LES FAITS MARQUANTS 2024

ORGANISATION D'UN FORUM DE L'EMPLOI

Le jeudi 21 mars 2024 a eu lieu une nouvelle édition du Forum de l'Emploi au Seven Casino au cœur de la Cité des Loisirs d'Amnéville. Organisé conjointement avec France Travail, en partenariat avec « Destination Amnéville » et la commune d'Amnéville, cet événement a proposé des centaines d'offres d'emploi à pourvoir dans de nombreux domaines d'activité. Les demandeurs d'emploi ont eu l'occasion de rencontrer les principaux acteurs économiques de la Cité des Loisirs d'Amnéville et réaliser des entretiens d'embauche. De très nombreux postes étaient à pourvoir dans le domaine de l'hôtellerie, la restauration, les loisirs, la vente, la sécurité et le bien-être.

Tous les types de contrats étaient proposés (CDI, CDD, Saisonnier, Apprentissage) que ce soit à temps plein ou à temps partiel. Ce sont plus de 25 stands de recruteurs qui ont été proposés au public avec notamment : le Zoo d'Amnéville, le Pôle Thermal, le Seven Casino, Walygator et bien d'autres.

PARTENARIAT AVEC LA MISSION LOCALE DU PAYS MESSIN

La Mission Locale accueille les jeunes de 16 à 25 ans à la recherche d'un emploi ou d'une formation. Elle les aide à définir une orientation et à construire un parcours personnalisé d'insertion sociale et professionnelle. Le partenariat engagé de longue date avec cet organisme représente, pour la CCPOM, un engagement fort en faveur des jeunes de notre territoire.

2024 EN QUELQUES CHIFFRES

25 048

actifs de 15-64 ans sur le territoire de la CC du Pays Orne Moselle.

2 877

demandeurs d'emploi inscrits à France Travail (dont 2 072 sont indemnisés).

117

personnes à la recherche d'un emploi inscrites dans les maisons de l'emploi en 2024.

PERSPECTIVES

Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi

L'un des enjeux majeurs pour notre territoire en 2025 est de renforcer les actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle, afin de permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de retrouver une activité.

Dans un contexte économique où les inégalités d'accès au marché du travail persistent, la communauté de communes souhaite continuer à jouer un rôle moteur pour accompagner ces publics vers une insertion durable. Cela passera par le développement d'actions ciblées, en partenariat avec les acteurs de l'emploi, de la formation et du secteur social.

Nous poursuivrons et renforcerons les dispositifs existants, tels que :

- **l'accompagnement individualisé,**
- **l'attribution de certains marchés** (entretien des liaisons douces, des parcs d'activités communautaires ...) à des entreprises d'insertion, à défaut d'avoir pu mettre en place des chantiers d'insertion en raison du désengagement des autres acteurs publics,
- **la mise en place de passerelles vers les entreprises locales.** De plus, nous encouragerons les initiatives innovantes visant à lever les freins à l'emploi, qu'il s'agisse de mobilité, de formation ou d'accompagnement socio-professionnel renforcé.

En intégrant cette priorité dans nos orientations budgétaires, nous affirmons notre volonté de favoriser une dynamique inclusive et solidaire, où chaque habitant, quelles que soient ses difficultés, puisse retrouver une place dans le monde du travail et participer activement à la vie économique et sociale de notre territoire.

Transitions et développement durable

Face aux défis environnementaux majeurs de notre époque, la Communauté de Communes affirme sa volonté d'accélérer les transitions en mobilisant des moyens financiers et humains pour répondre aux enjeux climatiques, réduire l'empreinte écologique et améliorer la qualité de vie de ses habitants.

NOTRE PRIORITÉ

Finaliser les documents-cadre venant définir notre feuille de route pour la mise en œuvre de nos politiques publiques afin de faire de la CCPOM un territoire en transitions.

LES FAITS MARQUANTS 2024

LE SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES RENEUVELABLES

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la CCPOM a entrepris en novembre 2022 l'élaboration de son schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération. Une mission a été confiée, à cet effet à un bureau d'études spécialisé.

Cette étude s'est déroulée en 2 étapes :

- la réalisation d'un diagnostic du territoire et l'identification de ses potentialités pour le développement des énergies renouvelables,
- la construction de différents scénarios afin de choisir la trajectoire de la communauté de communes pour le déploiement des énergies renouvelables sur son territoire. Cette partie s'est achevée au premier semestre 2024.

LA DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENEUVELABLES (ZAENR)

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables charge les communes de définir sur leur territoire des « zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres d'énergies renouvelables » et les EPCI d'en assurer la coordination.

Sur ces zones, les délais d'instruction pour les projets d'énergies renouvelables seront réduits et l'acceptabilité locale sera a priori acquise.

Le travail de détermination de ces zones a débuté en septembre 2023 et s'est achevé en octobre 2024. La cartographie définitive a fait l'objet d'un débat au conseil communautaire du 12 décembre 2024.

Les communes ont pu s'appuyer sur les services de la communauté de communes pour les accompagner dans la définition de leur cartographie, notamment à l'aide de l'étude des potentialités du territoire déjà entreprise dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur des énergies renouvelables.



LA CRÉATION DE LA SPL « ORNE TRANSITION »

En 2024, la communauté de communes a accompagné la création d'une Société Publique Locale (SPL) « Orne Transition », pour répondre aux problématiques de transition énergétique de la CCPOM et de ses communes membres. La SPL Orne Transition a pour vocation l'implantation d'un maillage

de bornes de recharge pour les véhicules électriques, la mise en place d'un service d'accompagnement à la rénovation énergétique des particuliers et l'accompagnement des communes dans leurs projets de rénovation et d'énergies renouvelables.

LE CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL (COT)

Depuis 2021, la CCPOM est entrée dans le programme « Climaxion » dans le but d'accélérer les changements de pratiques internes et ainsi réduire l'impact environnemental de la collectivité. Elle a signé, à cet effet, un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) avec l'ADEME en décembre 2021.

Ce contrat d'une durée de 4 ans, permet à la communauté de communes d'obtenir une aide financière pouvant aller jusqu'à 350 000 € si elle remplit ses objectifs. Un bureau d'études a ensuite été désigné par l'Ademe pour accompagner la CCPOM dans la première étape, à savoir,

l'évaluation de ses activités dans deux domaines :

- **Climat air énergie** : avec pour objectif la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration de la qualité de l'air, la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables

- **Économie circulaire** : avec pour objectif la préservation des ressources, de la santé, tout en permettant le développement économique et industriel du territoire, la réduction des déchets et du gaspillage.

La réalisation de cette première étape, achevée en novembre 2024, a permis

de faire un premier état des lieux de la CCPOM de ses actions en lien avec ces deux thématiques et de lui attribuer un score à l'issue d'un audit effectué par deux auditeurs attribués par l'ADEME :

- 25,7% pour le référentiel climat air énergie

- 28,2% pour le référentiel économie circulaire

Pour augmenter son score et atteindre les objectifs fixés dans le contrat d'objectifs, la Communauté de Communes a engagé en 2024 la rédaction d'un plan d'actions qu'elle mettra en œuvre en 2025.

LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

En 2021, en partenariat avec la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) du Grand Est, la CCPOM a décidé de s'engager dans l'élaboration de son Projet Alimentaire Territorial (PAT) avec pour objectif d'engager une transition vers une alimentation durable.

- En mettant autour de la table l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire au regard des enjeux sociaux, environnementaux, économiques, de santé publique, de démocratie et de citoyenneté.

- avec pour ambition de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans le territoire, en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou encore les produits locaux dans les cantines. Un diagnostic agricole et alimentaire du territoire de la CCPOM a tout d'abord été réalisé.

Ce diagnostic a permis de mettre en lumière des axes stratégiques et des premières pistes d'actions.

Dans un deuxième temps, un bureau d'étude a accompagné

la Communauté de Communes pour la réalisation de la phase opérationnelle du PAT avec la mise en place d'un programme d'actions et d'une gouvernance.

En 2024, une mise à jour des informations collectées lors de la réalisation du diagnostic a été réalisée avec une priorisation des axes stratégiques.

Le programme d'actions est en cours d'élaboration.

2024 EN QUELQUES CHIFFRES

82



subventions versées pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie dont 75 pour des récupérateurs aériens, 4 pour des récupérateurs enterrés et 2 pour des citernes souples. Le montant total est de 10 740,47 €.

6



fonds de concours accordés dont 5 pour la rénovation de l'éclairage public et 1 pour la plantation d'arbres en ville. Le montant total de fonds de concours attribué est de 256 028,22 €

ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ET DE FAISABILITÉ EN VUE DE LA CRÉATION D'UNE CUISINE CENTRALE

La première phase d'élaboration du Projet Alimentaire Territorial a permis de mettre en lumière et d'identifier des enjeux forts et des premières pistes d'actions, dont notamment la possibilité de création d'une cuisine centrale. Une étude d'opportunité et de faisabilité a été mise en œuvre afin, notamment, d'analyser l'offre existante et de dimensionner les besoins et les attentes du territoire en matière de restauration collective. L'étude a été engagée dans le courant du premier trimestre 2024 par la réalisation d'une enquête auprès de tous les acteurs de la restauration collective du territoire ainsi que des producteurs locaux. À la suite à cette enquête, divers scénarios ont été élaborés en vue de la création d'une cuisine centrale sur le territoire.



AIDES À L'ACQUISITION DE RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

Depuis 2011, la CCPOM octroie une subvention aux particuliers pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie aérien ou enterré. En 2024, le bureau communautaire a décidé de mettre en place une « offre exceptionnelle » pour les mois de juin et juillet. Le taux de subvention a été augmenté de 10 % pour les récupérateurs achetés durant cette période.

La CCPOM continue de doter gratuitement chaque école maternelle et primaire qui en fait la demande.

La CCPOM subventionne l'achat d'un système de récupération des eaux pluviales

Vous allez adorer la pluie !!

OFFRE LIMITÉE !!

SUBVENTION DE 60% POUR LES RÉCUPÉRATEURS ACHETÉS ENTRE LE 1ER JUIN ET LE 31 JUILLET 2024

Récupérateur aérien
Récupérateur enterré
Citerne souple

Jusqu'à 150€ *

PLUS D'INFORMATIONS SUR LE SITE WWW.CCPOM.FR

* Pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie aérien

CRÉATION D'UN FONDS VERT LOCAL

La communauté de communes, qui souhaite accompagner les communes dans le financement des actions en faveur de la transition écologique et énergétique, a mis en place, dès 2021 plusieurs dispositifs permettant l'attribution de fonds de concours pour les travaux de rénovation énergétique (éclairage public et bâtiments publics) et pour les travaux de plantation d'arbres et de reboisement des forêts.

L'ensemble de ces dispositifs a été regroupé en un seul dispositif « le fonds vert local », avec un périmètre et une augmentation de l'enveloppe globale attribuée à chaque commune (150 000 € au lieu de 100 000 € pour l'ensemble des dispositifs préexistants).

La mise en œuvre d'un dispositif de « formation action », ouvert aux élus et agents des communes, sur des thématiques de transition écologique et énergétique ouvre droit à une bonification de 10 % du montant du fonds de concours attribué pour les communes qui y participent.

PERSPECTIVES

Objectifs stratégiques :

- Contribuer à l'atteinte des objectifs climatiques du PCAET (réduction des émissions de GES, autonomie énergétique, sobriété).
- Valoriser le potentiel local en énergies renouvelables (solaire, bois, méthanisation, éolien, géothermie, etc.).
- Réduire la dépendance énergétique du territoire aux énergies fossiles importées.
- Impliquer les acteurs du territoire dans une dynamique collective de transition.

L'accompagnement et facilitation des transitions

La CCPOM joue un rôle essentiel dans l'accompagnement et la facilitation des transitions, qu'elles soient écologiques, économiques, sociales ou numériques. Elle dispose, à cet effet, d'un outil mis à sa disposition par le Syndicat Mixte des Portes de l'Orne : La « Maison des Transitions et du Vivant » qui lui permet de mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement en coordonnant les acteurs et en mobilisant les ressources, devenant ainsi un catalyseur de changement au service d'un développement durable et harmonieux du territoire.

NOTRE PRIORITÉ

Proposer tout au long de l'année un programme d'animations, de conférences, de rencontres et d'expositions autour de différentes thématiques des « transitions »

LES FAITS MARQUANTS 2024

UNE NOUVELLE ORGANISATION DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

Création d'un pôle destiné à mettre en œuvre les politiques de transition et d'un pôle destiné à accompagner et à faciliter la mise en œuvre des politiques de transition en s'appuyant sur la Maison des Transitions et du Vivant qui offre tout au long de l'année un programme d'animations, de conférences, de rencontres et d'expositions qui sont proposés autour de différentes thématiques des « transitions ».

MISE EN ŒUVRE D'UNE PROGRAMMATION THÉMATISÉE PAR TRIMESTRE

1^{ER} TRIMESTRE : THÉMATIQUE DES SOLS

- Exposition itinérante « Terre, Terrain, Territoire » proposée par la CCPOM en partenariat avec le Scotam, sur les sites de la Maison des Services de Sainte-Marie-aux-Chênes en janvier et du Cap'Orne en février.
- Programme d'animations à destination des scolaires de la CCPOM et du grand public.

Pour les scolaires :

- Atelier « À la découverte des petites bêtes du sol » par l'association « Les pieds sur terre ».
- Médiations proposées pour les primaires et collèges par Philippe Laval Gilly et Sarah Berns, chercheurs au laboratoire Sols et Environnement de l'université de Yutz.

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE...

3 « CAFÉ SIDÉ »

6 ATELIERS ARDUINO

10 REPAIR'CAFÉ

9 ATELIERS CUISINE

9 ATELIERS COUTURE

9 FORMATIONS AU COMPOSTAGE

CAFÉS NUMÉRIQUES



- Visites de l'entreprise « EICLOR ».
- Atelier philosophique sur le thème « C'est quoi un sol ? »
- Fresque de la renaissance écologique.
- Atelier compostage animé par la CCPOM.

Pour le grand public :

- Visite de l'entreprise « EICLOR », sur le compostage à grande échelle.
- Formation compostage / Atelier bombes à graines.
- Projections des films « Mission régénération » et « Le potager de mon grand-père ».
- Conférence décomplexée « Le sol et l'avenir des sols » avec Michel Drouard, expert sénior du réseau arbres-conseil, Jairo Falla-Angel, Professeur des Universités émérite, Philippe Laval-Gilly, Professeur des Universités et Sarah Berns, Doctorante.
- Sortie en forêt autour du sol forestier et l'apport des arbres morts.
- Atelier participatif « Le jardin, territoire d'engagement citoyen » animé par « 123 Nature ».

2^E TRIMESTRE : THÉMATIQUE DE L'EAU

Pour les scolaires :

- 2 expositions avec créneaux de médiation :
- « Les voiliers à travers le temps », exposition de plusieurs maquettes de voiliers fait main.
- Exposition interactive avec plusieurs expériences : « L'eau au cœur de la science ».
- Interventions de Thomas Bour, réalisateur de documentaires en Arctique, auprès des scolaires pour sensibiliser sur les glaciers.
- Visite de la station d'épuration Orne Aval à Moyeuve-Grande.
- Animation sur l'eau par les CPN Coquelicots.



Pour le grand public :

- 1 conférence décomplexée « Histoire d'eau »- L'eau face au changement climatique.
- 1 ciné-débat « L'appel de l'Arctique » avec intervention de Thomas Bour.
- Sortie nature « À la découverte des petites bêtes de l'eau ».
- Sortie forêt « À la découverte d'une zone humide ».
- Fête de la nature organisée par le CODEV : spectacle sur l'eau avec la compagnie L'Escapade, sortie commentée, géocaching sur les déchets.

3^E TRIMESTRE : PROGRAMME D'ÉTÉ

Pour le grand public

- Ateliers réguliers : cuisine, Arduino, couture.
- Journée immersive au cœur de la forêt.
- Atelier avec « Les petits débrouillards » (expériences scientifiques).
- Visite de la carrière de Jaumont.
- Sortie « art et nature » et reconnaissance des arbres avec « Les pieds sur terre ».
- Animation « Nature en ville » avec les CPN coquelicots.

2024 EN QUELQUES CHIFFRES

4



d'expositions organisées en 2024.

7



conférences ou ciné-débat organisés en 2024.

945



élèves accueillis au Cap'Orne en 2024.

29



visites et sorties organisées pour les scolaires.

17



visites et sorties organisées pour le grand public.

4^E TRIMESTRE : THÉMATIQUE « FORÊT DE PRODUCTION OU FORÊT SAUVAGE »

Pour les scolaires :

- Exposition « La Forêt en mouvement » réalisée par le CPIE Nancy Champenoux et l'INRAE.
- Médiations autour de l'exposition et ateliers philosophiques adaptés aux niveaux (du CP aux CM2).
- Visites de pelouses calcaires à Vitry-sur-Orne et à Clouange avec le « Conservatoire des Espaces naturels ».
- Visite de la scierie à Briey.
- Visite de la chaufferie OMEGA.
- Plantation de haies avec CPN Les Coquelicots.
- Animations en forêt avec « Les pieds sur terre ».
- Intervention de Ernst Zürcher, ingénieur forestier suisse et professeur en science du bois, en amont d'une conférence donnée sur la silviculture.

Pour le grand public :

- Dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement Durable : Spectacle Forum sur le tri des déchets et le réchauffement climatique par la compagnie « Ça s'peut pas ».
- Conférence exceptionnelle sur la silviculture de Ernst Zürcher, ingénieur forestier suisse et professeur en science du bois.
- 2 expositions « La forêt en mouvement » et « Latitudes primordiales ».
- Visite de sites : les pelouses calcaires par le CEN, la scierie de Briey et la chaufferie bois d'OMEGA.
- Après-midi avec associations locales : sensibilisation à la libre évolution des forêts.
- Formation à la plantation de haies aux jardins partagés de Vitry-sur-Orne, avec CPN Les Coquelicots.
- Ciné débat « Dans les bois », suivi d'un échange avec Victor Noël.



PERSPECTIVES

Poursuivre et développer la programmation thématique autour des sujets de transition

- 1^{er} trimestre : Énergies : « Du Fossile au Renouvelable : Exploration au cœur des Énergies ».
 - 2^e trimestre : Alimentation : « De la Terre à l'Assiette : L'alimentation au cœur de la Transition ».
 - 3^e trimestre : Programme d'été : animations autour de la nature et visite de sites.
 - 4^e trimestre : Les corridors écologiques : Qu'est-ce qu'un corridor écologique, pourquoi le maintenir et le préserver.
- Nouveauté pour 2025 :** animation d'un club jardin – fidéliser un groupe et permettre les échanges autour du jardinage naturel.

Mobilités

Faire face à des défis en matière de mobilité durable pour un territoire tel que celui de la CCPOM nécessite de développer des alternatives à la voiture individuelle. L'objectif est de favoriser les mobilités douces, le covoiturage, l'intermodalité, tout en optimisant l'usage de l'automobile pour les déplacements quotidiens (domicile-travail, commerce, scolarité). Cette stratégie vise à renforcer l'attractivité du territoire tout en répondant aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

NOTRE PRIORITÉ

Déployer de nouvelles solutions de mobilité pour améliorer la desserte de l'ensemble du territoire.

LES FAITS MARQUANTS 2024

L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ

En 2024, la communauté de communes a poursuivi avec détermination l'élaboration de son Plan de Mobilité Simplifié (PMS), outil stratégique essentiel pour définir les actions à mener en matière de mobilité sur l'ensemble du territoire communautaire.

Ce document a pour ambition de répondre aux besoins de déplacement des habitants tout en conciliant accessibilité, développement durable et contraintes budgétaires.

Le PMS repose sur trois grandes étapes :

- l'état des lieux, qui dresse un panorama précis des actions déjà engagées et des besoins spécifiques du territoire ;
- la définition d'une stratégie, construite à partir de ces constats et des ressources mobilisables ;
- l'élaboration d'un plan d'actions opérationnel, adapté aux réalités locales et soutenable financièrement.

L'ensemble de la démarche est marqué par une large concertation, associant élus, partenaires institutionnels, acteurs de la mobilité et habitants, afin de garantir la pertinence et l'appropriation collective des choix effectués.

Après une première phase d'état des lieux engagée fin 2023, plusieurs étapes clés ont jalonné l'année 2024 :

- avril 2024 : restitution et validation de l'état des lieux ;
- juillet 2024 : organisation d'un atelier participatif de définition des objectifs ;
- octobre 2024 : élaboration de la stratégie communautaire de mobilité ;
- de novembre 2024 à février 2025 : construction du plan d'actions détaillé, qui viendra structurer les interventions de la CCPOM en matière de mobilité pour les prochaines années.

Après une phase de consultation, le Plan de Mobilité Simplifié devrait être adopté en 2025.



L'ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE

En 2024, la communauté de communes du Pays Orne Moselle a poursuivi avec détermination l'élaboration de son schéma directeur cyclable, initié en 2022. Cet outil de planification stratégique a vocation à structurer le développement de la mobilité douce sur l'ensemble du territoire et à favoriser une pratique cyclable sécurisée, attractive et adaptée aux besoins de tous les usagers.

La démarche s'est construite autour de trois grandes phases :

- **Phase 1 : Diagnostic (2022)** – Identification des atouts et faiblesses du territoire, en termes d'infrastructures existantes, de continuités cyclables et de besoins exprimés par les habitants.

- **Phase 2 : Scénarii (2023-2024)** – Élaboration et analyse de plusieurs hypothèses de maillage cyclable, intégrant différentes solutions de services à déployer (stationnements sécurisés, locations, réparation, etc.), afin de définir une vision cohérente et partagée.

- **Phase 3 : Plan d'actions** – Définition des opérations à mettre en œuvre, des actions de communication et de sensibilisation à conduire, ainsi que l'évaluation des coûts et des modalités de suivi.

Les travaux conduits en 2024 ont permis d'achever la phase 2 et de préparer activement la phase 3. Ils ont notamment porté sur :

- **la définition d'un maillage cyclable cohérent et hiérarchisé**, facilitant les liaisons entre les pôles de vie, les zones d'emploi et les équipements publics ;

- **l'identification des services prioritaires à développer**, à l'issue d'ateliers de concertation avec les acteurs locaux ;

- la présentation, en juillet, d'une **proposition de plan d'actions et d'aménagements**, soumise aux communes

pour avis et observations ;

- **la consolidation d'un document stratégique** intégrant les attentes locales et garantissant une vision partagée.

Le schéma directeur cyclable a été adopté lors de la réunion du bureau communautaire du 18 novembre 2024. Il s'articule autour de trois axes majeurs :

- **renforcer et mailler le réseau cyclable existant** pour assurer des continuités sûres et attractives,

- **développer l'offre de services sur l'ensemble du territoire** afin de faciliter la pratique quotidienne du vélo ;

- **communiquer, sensibiliser et animer la dynamique cyclable** en accompagnant les habitants dans l'évolution de leurs modes de déplacement.

La mise en œuvre de ce schéma est planifiée sur une période de 15 ans, avec des étapes de suivi et d'évaluation régulières. Il constitue ainsi un levier structurant de la transition écologique et de l'amélioration du cadre de vie, en plaçant le vélo au cœur d'une mobilité durable et partagée.

L'AIDE À L'ACQUISITION DE VÉLOS

Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence « mobilité » et en cohérence avec les objectifs fixés par le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), la communauté de communes a instauré un dispositif d'aide à l'acquisition de vélos. Ce soutien financier vise à encourager les habitants du territoire à privilégier des alternatives de mobilité plus durables et respectueuses de l'environnement, tout en facilitant l'accès à une solution de transport adaptée à la vie quotidienne.

2024 EN QUELQUES CHIFFRES

20 219



le rejet, en kg,
de CO₂ dans
l'atmosphère
évitée grâce au
covoiturage.

106 009



kilomètres,
parcourus en
covoiturage.

24



bénéficiaires de
l'aide à l'acquisition
de vélo.

92



emplacements de
covoiturage prévus
sur le territoire de la
CCPOM.

23



la durée moyenne
en minutes des
déplacements
domicile / travail.

42 %



des ménages
équipés de
2 voitures ou plus.

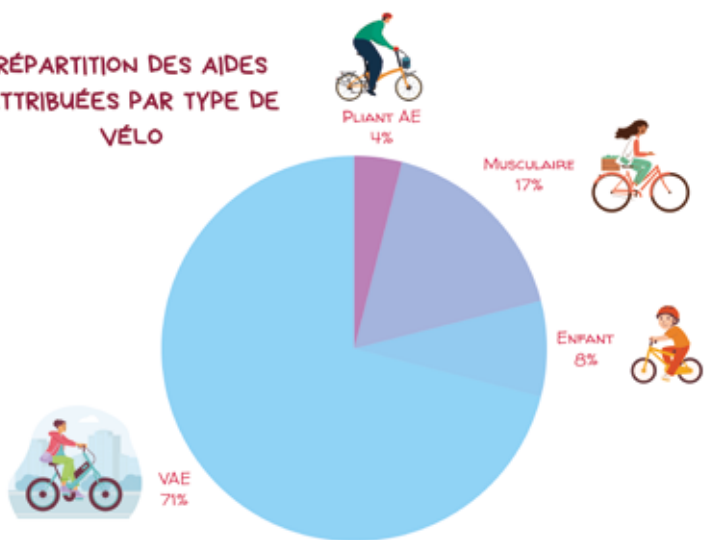
Afin de garantir l'équité et de tenir compte des dispositifs nationaux existants, les modalités d'attribution ont été ajustées par le bureau communautaire lors de la séance du 10 octobre 2022. Pour les vélos à assistance électrique, la prime locale est désormais conditionnée à l'obtention préalable du « bonus écologique » de l'État. Les critères de revenus appliqués font, de ce fait, l'objet d'une révision annuelle afin de s'adapter aux évolutions réglementaires nationales.

Le montant de la subvention accordée par la communauté de communes est réparti comme suit :

- 20 % du prix d'achat, plafonné à 200 €, pour l'acquisition d'un vélo sans assistance électrique (vélo classique, pliant ou cargo) ;
- 20 % du prix d'achat, plafonné à 150 €, pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (vélo classique, pliant ou cargo).

L'octroi de cette aide reste soumis à condition de ressources, afin de soutenir prioritairement les ménages qui en ont le plus besoin et de maximiser l'impact social et environnemental du dispositif.

RÉPARTITION DES AIDES ATTRIBUÉES PAR TYPE DE VÉLO



OPÉRATIONS DE FORMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Déploiement du dispositif «Savoir Rouler à Vélo»

Initié par le ministère des Sports, il vise à permettre aux enfants de 6 à 11 ans de découvrir la pratique du vélo, de s'y exercer et d'en maîtriser progressivement l'usage. Il a pour objectif de leur donner, avant leur entrée au collège, les compétences nécessaires pour circuler en autonomie et en toute sécurité, tout en les sensibilisant aux enjeux de la mobilité durable et du respect de l'environnement.

La formation s'appuie sur trois modules complémentaires :

- **Bloc 1 : savoir pédaler**, qui consiste à acquérir les bases



techniques et l'équilibre nécessaires à la maîtrise du vélo ;

- **Bloc 2 : savoir circuler**, pour apprendre à évoluer dans un environnement sécurisé et comprendre les règles de circulation ;

- **Bloc 3 : savoir rouler à vélo**, qui prépare les enfants à circuler en autonomie dans l'espace public.

Après plusieurs difficultés rencontrées en 2022 et 2023 pour déployer ce dispositif dans le cadre scolaire, il a été décidé, en 2024, de privilégier une mise en œuvre auprès des structures périscolaires et des accueils de loisirs, afin de toucher un plus large public et de proposer un apprentissage mieux adapté aux rythmes des enfants. C'est dans ce contexte que 11 enfants, âgés de 9 à 11 ans et inscrits à l'accueil de loisirs de Marange-Silvange, ont pu bénéficier de cette formation du 21 au 24 octobre.

Ce projet bénéficie d'un soutien financier de Génération Vélo à hauteur de 50 %. Fort de ce premier succès, d'autres sessions sont d'ores et déjà programmées pour l'année 2025, afin de permettre à davantage d'enfants du territoire de devenir des cyclistes autonomes et responsables.



Défi « J'y vais »

Pour la troisième année consécutive, la communauté de communes du Pays Orne Moselle s'est associée au défi « J'y vais », une opération d'envergure régionale soutenue par l'Ademe et co-organisée par l'association Initiatives Durables en partenariat avec plusieurs territoires de la région. L'édition 2024 s'est déroulée du 13 au 31 mai. Ce défi vise à encourager l'adoption de pratiques de mobilité plus responsables, en incitant les participants à privilégier les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. L'objectif est double : réduire l'empreinte carbone des déplacements quotidiens et améliorer la qualité de l'air, tout en favorisant des habitudes de vie plus durables.

Concrètement, il s'agissait de comptabiliser le nombre de participants, de jours de participation et de kilomètres parcourus grâce à des moyens de déplacement tels que le vélo, la marche, le covoiturage, les transports en commun ou encore le télétravail.

La CCPOM s'est mobilisée autour de deux volets :

- « **Au boulot, j'y vais autrement** », à destination des entreprises, associations et collectivités de plus de 3 salariés, afin d'encourager tous les trajets domicile-travail réalisés sans recours à la voiture en solo ;
- « **À l'école, j'y vais autrement** », qui valorise les trajets scolaires effectués en modes actifs (marche, vélo, trottinette, etc.), en impliquant directement élèves, parents et enseignants. Au-delà de l'enjeu environnemental, ce défi portait également une dimension solidaire. Les kilomètres cumulés par les

participants ont été convertis en dotation au profit du projet « Nous ne sommes pas que des mamans », mené par l'association Mouvements d'alternance à vélo à Nancy. Ce projet offre à des femmes issues de quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) la possibilité de participer à des sorties à vélo, favorisant ainsi leur mobilité, leur autonomie et leur inclusion sociale.

Malgré une météo défavorable, l'édition 2024 a rassemblé 5 écoles participantes sur 7 inscrites. L'école maternelle République à Moyeuvre-Grande s'est particulièrement distinguée en enregistrant un taux de participation exceptionnel de 52,86 %.

La CCPOM remercie chaleureusement l'ensemble des participants, établissements et partenaires qui ont contribué au succès de cette initiative, démontrant que chaque geste, aussi modeste soit-il, peut participer à construire un territoire plus durable, solidaire et responsable.

INCITATION AU COVOITURAGE

Depuis le 1^{er} octobre 2023, la communauté de communes soutient financièrement le développement du covoiturage sur le territoire afin d'encourager les automobilistes à partager leurs trajets du quotidien. Grâce à cette aide, les conducteurs reçoivent au minimum 2 € à chaque covoiturage et le trajet ne coûte que 0,50 € pour le passager. Ce projet, mis en œuvre en partenariat avec BlaBlaCar Daily, via une application dédiée est cofinancé par l'État dans le cadre du Fonds Vert.



AIRES DE COVOITURAGE

Dans le cadre d'une étude menée en 2022, plusieurs sites susceptibles d'accueillir des aires de covoiturage ont été identifiés. Dans la continuité des conventions signées en 2023 avec les enseignes Cora désormais Carrefour Sainte-Marie-aux-Chênes et E. Leclerc Amnéville, un nouveau partenariat a été conclu en 2024 avec l'enseigne Norma Rombas, portant sur la mise à disposition de 6 places de stationnement réservées aux covoitureurs.



PERSPECTIVES

La mise en œuvre du plan de mobilité simplifié et du schéma directeur cyclable devraient permettre de :

Faciliter les mobilités du quotidien en développant des alternatives à l'usage individuel de la voiture, notamment par le renforcement des transports collectifs, du covoiturage et des mobilités douces (vélo, marche) ;

Réduire l'empreinte environnementale des déplacements, en favorisant des solutions moins émettrices de gaz à effet de serre et en améliorant l'intermodalité ;

Améliorer l'accessibilité et l'inclusion en garantissant une offre de mobilité adaptée aux populations les plus vulnérables (jeunes, seniors, personnes en situation de handicap) ;

Optimiser l'aménagement du territoire, en intégrant les besoins de mobilité dans une vision plus large de développement local et d'attractivité économique.



SIÈGE SOCIAL :

1 rue Alexandrine 57120 ROMBAS

Tél. 03 87 58 32 32

Email : ccpom@ccpom.fr